

Monsieur;

Il est très-mal seant, que cette periphrase sorte de ma propre  
main: Toutefois, puis que Mons. L'Ambass. a trouvé bon  
qu'on l'insérast & Me que la voye: je m'avanceray à très-humble  
supplier V. S.<sup>ni</sup> qu'elle puisse estre en suite mutatis mutandis.  
Il me souvient d'avoir observé par fois dans des Patentes du Roy  
accordées à des particuliers, certains clauses confirmatives des  
Armoiries de la personne; et ne ceuroy à d'autant plus de  
favorer si il vous plaisoit de faire adjouster quelques chose de  
semblable à celle cy; si que par après je peuss y faire mettre  
mes armes à la marge. A cette occasion je renouvelliray  
encor les assurances de mon très-humble service à V. S.<sup>ni</sup>  
en reconnaissance de cette courtoisie spéciale dont il vous a  
plu m'honorer, et m'estimeray très-heureux d'un jour pouvoir  
vous faire parvenir par elle que je suis

Monsieur



Très-humble et très-aff.  
serv.

*[Signature]*

Monsieur  
Le fait des Armoiries est un peu fort  
d'importance chez nous; parquoy V. S.<sup>ni</sup> me  
permettez d'encor luy recommander.

134

July 9. 1622  
Holland



9. July 1622  
Hans. Huygens.  
to Mr. Simon Abert